

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 801

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

104 724 323 RCS Toulouse.

SMW.

Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).

Capital : 3000 EUR.

Adresse : 4, rue Myriam de Béarn, 31120 Pinsaguel.

Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 140000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : restauration traditionnelle, restauration rapide, plats à emporter et livraison à domicile.

Adresse : 100, route de Fronton, 31620 Castelnau-d'Estrétefonds.

Précédent propriétaire : 803 582 758 RCS Toulouse. **SOMANA ENG.**

Publication légale : touleco.fr du 28 août 2026.

Oppositions : Maître Clara Garrisi Notaire 66 rue d'Andorre 31120 Pinsaguel pour la validité..

Commentaires : Suivant acte reçu par Maître Clara GARRISI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à PINSAGUEL (Haute-Garonne), 66, rue d'Andorre, le 27 août 2026, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée Somana ENG, dont le siège est à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31620) 100 Route de Fronton, identifiée au SIREN sous le numéro 803582758 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. A : La Société dénommée SMW, dont le siège est à PINSAGUEL (31120) 4 rue Myriam de Béarn, identifiée au SIREN sous le numéro 104724323 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE. Le fonds de commerce de restauration traditionnelle, restauration rapide, plats à emporter et livraison à domicile exploité à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS, 100 Route de Fronton, lui appartenant, ayant pour enseigne YANG XI, et identifié sous le numéro SIRET 80358275800022, ce fonds comprenant : La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140 000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour CENT TRENTE-TROIS MILLE EUROS (133 000,00 EUR), au matériel pour SEPT MILLE EUROS (7 000,00 EUR) Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, Le notaire.